Date de mise en ligne : 10/02/2022

MAIRIE DE MAZERES
Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZERES
☎ 05.61.69.42.04
Fax : 05.61.69.37.97
mairie.mazeres@wanadoo.fr

ARRÊTE N°23/016 INTERDISANT PROVISOIREMENT LE STATIONNEMENT
Rue Gaston de Foix *(RD 624)*

****

Le Maire de **MAZERES**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le Code pénal et notamment son article R.610-5 ;

VU la demande de **M. FONTEZ Thierry,** domicilié LO « Bras », en date du 7 février 2023 ;

CONSIDERANT que pour permettre des travaux de réfection de toiture, *au* ***26 et 28 rue Gaston de Foix*** *(RD 624),* à 09270 **MAZERES,** ***à compter du lundi 13 février ;***

ARRETE

Article 1 : **Du 13 au 15 février et du 1er au 14 mars 2023, le stationnement sera interdit en face du chantier et au regard de celui-ci du 16 au 31 février 2023. La circulation se fera par basculement sur chaussée opposée 26 et 28 rue Gaston de Foix *(RD 624)***, comme précisé sur le plan joint, **du lundi 13 février 2023 au 14 mars 2023** ;

Article 2 : La circulation par basculement sera mise en place par M.FONTEZ Thierry.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Article 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus ;

La gendarmerie, le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à **Mazères**, le 7 février 2023.

Le **Maire**

Louis ***MARETTE***

MAIRIE DE
MAZERES
Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZERES
☎ 05.61.69.42.04

mairie.mazeres@wanadoo.f

Annexe ARRÊTÉ N°23/016